

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 16 février 2022

Lancement de l'appel à projets 2022 dédié aux Atlas de la biodiversité communale



Rollier d'Europe dans la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône) © Philippe Massit / OFB

L'Office français de la biodiversité (OFB) renouvelle son appel à projets « Atlas de la biodiversité communale », en engageant 2 millions d'euros en 2022. Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 15 avril pour déposer leur candidature.

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Plus qu'un simple inventaire naturaliste, cette démarche consiste à connaître, préserver puis valoriser le patrimoine naturel sur un territoire. En effet, la mise en place de cette cartographie à l'échelle locale

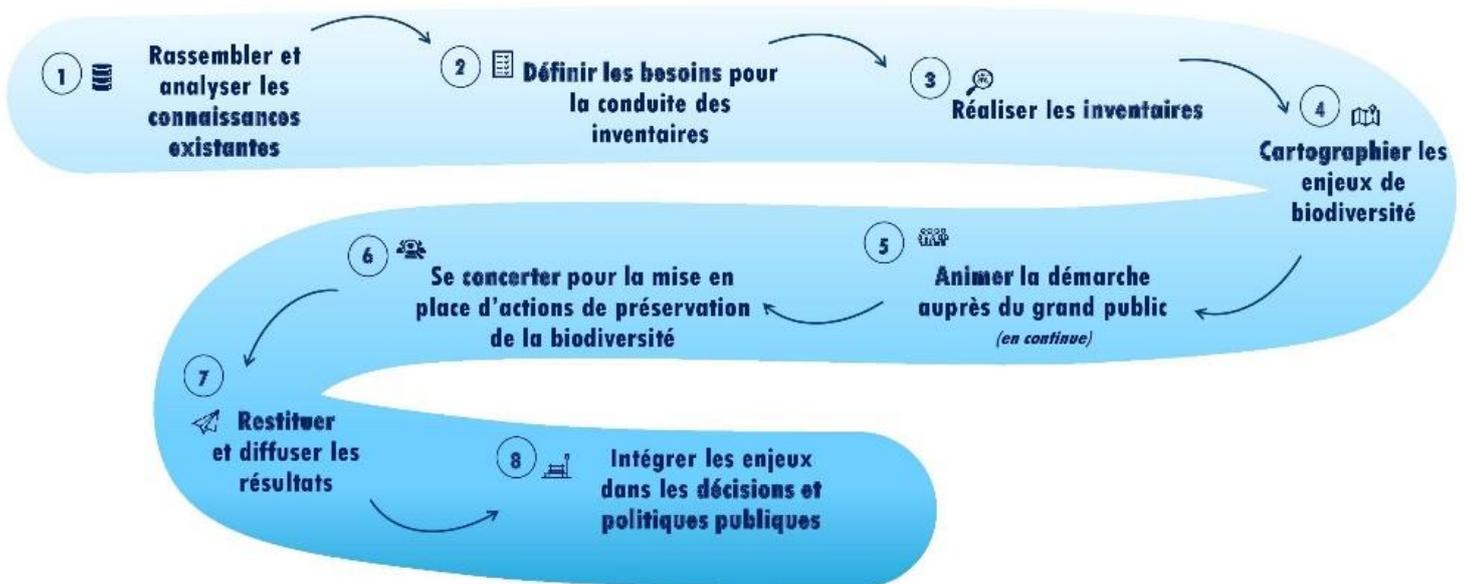
permet non seulement de **mieux connaître la biodiversité d'un territoire**, mais aussi de **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité, pour ensuite **faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales**. Un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Depuis 2017, [338 projets d'ABC impliquant plus de 2 400 communes](#) ont pu voir le jour grâce à ce dispositif.

Un Atlas de la biodiversité communale : qu'est-ce que c'est ?

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus d'infos : <https://www.youtube.com/watch?v=gW0hvDxOdAU>



Conditions de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2022

	AAP Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2022
Montant total de l'appel à projets	2 millions d'euros
Porteurs de projets	Communes et structures intercommunales en priorité, établissements publics et acteurs associatifs dans certains cas*
Eligibilité géographique	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM et COM) *
Montant maximal de l'aide par projet	250 000 euros
Durée maximale des projet	36 mois à compter de la contractualisation
Dépôt des candidatures	Les porteurs de projet ont jusqu'au 15 avril 2022 – 23h59 (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale2022 Annonce des résultats : juillet 2022 <i>*Précisions et détails dans le Règlement administratif de l'AAP ABC (en téléchargement, ci-dessous)</i>
Informations et contacts	Contacts OFB Secrétariat technique ABC : atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr Directions régionales de l'OFB - Services Appui aux Acteurs et Mobilisation dans les Territoires Sur le site de l'OFB : https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale Site web dédié aux ABC : http://abc.naturefrance.fr/

Un soutien continu après une accélération en 2021 dans le cadre du plan France Relance

En 2021, l'OFB a ainsi mobilisé plus de 9 millions d'euros pour soutenir la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale dans le cadre du volet « Restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires » du Plan France Relance, ayant permis le soutien à 180 projets d'ABC en

En savoir plus :

Consulter le règlement administratif : <https://bit.ly/3GiCWof>

Télécharger le dossier de candidature :
<https://bit.ly/3rKteqS>

métropole ainsi que dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM).

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse